

**GOVERNEMENT***Liberté  
Égalité  
Fraternité*Le portail de l'Économie, des Finances, de  
l'Action et des Comptes publics

A+ | A- |

Accueil du portail ▶ Entreprises ▶ **Tout savoir sur le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise****BERCY INFOS**  
ENTREPRISES

# Tout savoir sur le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise

Par [Bercy Infos](#), le 15/06/2020 - [Aides publiques et financements](#)

Vous êtes chef d'entreprise, vous souhaitez acquérir de nouvelles compétences ? Savez-vous que vous pouvez peut-être bénéficier d'un avantage fiscal prenant la forme d'un crédit d'impôt sur vos dépenses de formation ? Le point sur le dispositif.

## Quelles entreprises peuvent bénéficier du crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise ?

Le crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants d'entreprise est un dispositif institué au profit de **toutes les entreprises relevant d'un [régime réel d'imposition](#)** sur les bénéfices ([impôt sur le revenu ou sur les sociétés](#)). Et ce quel que soit leur secteur d'activité (commerce, industrie, artisanat, services, professions libérales...) ou leur [forme juridique](#) (entreprise individuelle ou société).

Les micro-entrepreneurs sont exclus du dispositif.

**Lire aussi :** [Chef d'entreprise : vous aussi vous pouvez vous former](#)

## Quels sont les dirigeants concernés par le crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise ?

Le dispositif concerne **tous les chefs d'entreprise** au sens large du terme : entrepreneur individuel, gérant de société, président (président du [conseil d'administration](#) ou président du directoire notamment), administrateur, directeur général ou membre de sociétés par actions.

## Quelles formations sont éligibles au crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise ?

Le crédit d'impôt s'applique à **l'ensemble des dépenses de formation d'un dirigeant d'entreprise qui entrent dans le champ de la [formation professionnelle continue](#)**. Il peut s'agir de formations classiques relatives à la gestion d'entreprise ou de formations plus techniques spécifiques à chaque métier, destinées à consolider ou à améliorer ses connaissances.

**Lire aussi :** [Formation professionnelle des salariés : quelles sont les obligations des entreprises ?](#)

## Calcul et imputation du crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Pour calculer le montant de votre crédit d'impôt, vous devez multiplier :

- ▶ le nombre d'heures passées en formation
- ▶ par le taux horaire du [Smic](#) (selon le taux en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé).

Par exemple, en 2020, le dirigeant unique d'une entreprise a suivi 12 heures de formation. En 2021, il pourra déduire un crédit d'impôt d'un montant de  $12 \times 10,15 \text{ €}$  (Smic horaire en vigueur en 2020) = **121,8 €**.

### Plafonnement du crédit d'impôt

Le crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants est **plafonné** à la prise en compte de **40 heures de formation par année civile et par entreprise**, soit à **406 €** pour 2020. En cas d'exercice en société, le crédit d'impôt est donc plafonné au niveau de la société et non par associé.

Le crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants est calculé **au titre de l'année civile**, quelle que soit la date de clôture des exercices de votre entreprise et quelle que soit leur durée. Ainsi, si vous clôturez votre exercice en cours d'année, votre crédit d'impôt sera déterminé en prenant en compte les heures que vous avez passées en formation au cours de la dernière année civile écoulée.

**Lire aussi :** [PME, des conseils RH gratuits ou cofinancés par l'État !](#)

## Demandez votre crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

### Entreprises soumises à l'[impôt sur les sociétés](#)

Le crédit d'impôt formation des dirigeants est imputé au moment du paiement du solde de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'année au cours de laquelle vous avez suivi des heures de formation. Vous pouvez utiliser la [fiche d'aide au calcul](#) pour déterminer le montant de votre crédit d'impôt. Cette fiche n'a toutefois pas à être déposée auprès de l'administration fiscale.

### Entreprises soumises à l'[impôt sur le revenu](#)

Si vous dirigez une entreprise individuelle soumise à l'[impôt sur le revenu](#), vous devez reporter le montant de votre crédit d'impôt sur votre déclaration de résultat, y annexer [le formulaire de déclaration des réductions et crédits d'impôt](#), et reporter le montant de votre crédit d'impôt sur votre déclaration personnelle de revenus [n°2042-C-PRO](#) dans la cas prévue à cet effet.

### À savoir

Sur le site de Service-Public

## Ce que dit la loi

Code général des impôts : article 244 quater M

Bulletin officiel des finances publiques

Code du Travail : articles : 6313-1, 6353-1 et 6353-2 (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue)

Thématiques : [Aides publiques et financements](#)

---



Des infos 100% utiles et 100% fiables sur la fiscalité, les aides, la consommation, vos obligations, le numérique... pour vous aider au quotidien. [En savoir plus sur Bercy infos.](#)

Pour être averti chaque semaine des dernières infos, [abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos.](#)

---

Partager la page   

### Mentions légales & infos pratiques

- [Contact](#)
- [Plan du portail](#)
- [Mentions légales](#)
- [Politique de confidentialité](#)
- [Accessibilité](#)
- [Évaluez le portail](#)
- [Répertoire des informations publiques](#)
- [Documents opposables](#)

Gestion des services

Vous pouvez demander [un remboursement de crédits d'impôt](#) [PDF - 110,07Ko] si le montant de l'impôt est insuffisant pour imputer la totalité du crédit d'impôt.

Vous pouvez réaliser l'ensemble de vos démarches en vous connectant sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) à partir de votre [espace professionnel](#).

**Lire aussi :** [Financements des entreprises : aides et crédits d'impôt](#)

## La base de données sur les aides aux entreprises

Retrouvez les aides pour les entreprises grâce au moteur de recherche [aides-entreprises.fr](http://aides-entreprises.fr).

Localisation

Plus de critères ▼

 <p>REGION GUADELOUPE</p>	<p>Aide Régionale à l'Investissement et à la Création d'Emplois (ARICE)</p> <p>Soutenir les projets visant la création, l'extension d'activités, la modernisation de l'entreprise, la</p>	<p>☆</p>

[Accéder à la base de données complètes des aides publiques aux entreprises](#)

Publié initialement le 20/12/2018

Gestion des services

Aller plus loin